

## **PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Motteville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBouc - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Xavier VANDENBULCKE - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Rémy BONAMY - Olivier HAUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Philippe COTE (Pouvoir à Francisca POUYER) - Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LEBouc) - Dany BIARD (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Gisèle CUADRADO - Sylvie FICET (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Claude BOUTEILLER - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Didier DELAMARE) - Olivier RICOEUR (Pouvoir à Rémy BONAMY) - Ludovic CHAPELLE - Christophe ORANGE (Pouvoir à Claire ANDRE) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU).

Absents : Philippe LACAISSE - Alexandre TERRIER

Mme Aurélia SAUNIER est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Affaires générales / Comptabilité / Finances**

1. Adhésion à Seine Maritime Attractivité ;
2. Décision modificative - Budget Développement Economique ;

#### **Tourisme**

3. Demande de subventions pour l'opération clos-masure ;
4. Demande de subventions pour la promotion touristique du territoire ;

#### **Habitat - France Services**

5. Rénovation de l'habitat - versement de subventions ;

## Environnement

6. Exonération de TEOM pour les professionnels ;
7. Reprise des matières recyclables issues de la collecte sélective - Groupement dans le cadre d'une consultation a plusieurs EPCI - Convention ;
8. Approbation du rapport d'activités 2022 du SMITVAD et de son délégataire ;

## Questions diverses

### ► **Nomination d'un secrétaire de séance**

Madame Aurélia SAUNIER est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### ► **Approbation du PV de la réunion du 29 juin 2023**

A la demande de Madame Gisèle CUADRADO, Monsieur le Président informe qu'un complément d'information a été porté au Procès-verbal du 29 juin 2023 (page 6 - Approbation du projet de territoire) :

« Philippe FERCOQ demande si le Projet de Territoire aura un impact sur les compétences actuelles de la Communauté de communes.

Le Président répond que le projet est en adéquation avec les compétences respectives de la Communauté de communes et des communes. La Communauté de communes n'a pas l'obligation de prendre des compétences supplémentaires.

Mme Claire ANDRE intervient sur la fiche Action n° 3 « Jeunesse et Culture ». Elle rappelle que le financement des activités artistiques n'existe plus et qu'il serait peut-être intéressant de le réintégrer aux statuts de la Communauté de communes.

Le Président répond que la Communauté de communes d'Yerville-Plateau de Caux n'exerçait pas cette compétence avant la fusion. Alors, il était important d'harmoniser l'ensemble du territoire en la supprimant. Il ajoute que le conseil communautaire a la possibilité de réfléchir pour la réintégration de cette compétence dans les statuts. »

Le procès-verbal du 29 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## Affaires générales

### **1. ADHESION A SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE**

Le président informe l'assemblée que le Rapport annuel d'activités 2022 de SMA est annexé au dossier.

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes à Seine-Maritime Attractivité, par délibération du 13 avril 2017 ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De renouveler l'adhésion de la Communauté de communes à Seine Maritime Attractivité pour l'année 2023 et de s'acquitter de la cotisation de 8 462,40 €.

\*\*\*\*\*

## 2. DECISION MODIFICATIVE BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur le Président expose au Conseil que l'emprunt relais concernant les travaux pour la Zone d'Activité Bois de l'Arc Nord doit être soldé en 2023.

**Budget annexe « Développement Economique »**

**Il convient d'effectuer les virements des crédits ci-après :**

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
D 16	1641	Emprunts et dettes assimilés	+ 208 000 €
D 23	2312	Agencements et aménagements	- 208 000 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les virements de crédits ci-dessus.

\*\*\*\*\*

## Tourisme

### 3. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'OPERATION CLOS MASURE

Le Président donne la parole à Séverine GEST, Vice-présidente afin de présenter les délibérations liées au tourisme.

Séverine GEST donne un compte rendu des cinq visites de clos-masures (augmentation des visites/2022). Les clos-masures sont ouverts au public à titre gracieux. La Communauté de communes se charge de la programmation des visites.

Olivier HOUDEVILLE informe qu'il votera « contre » la délibération. Il explique que les clos-masures sont en danger et seront classés Monuments Historiques. Le Pays de Caux est envahi « d'arbres métalliques » implantés sur l'ensemble du territoire (éoliennes). C'est un patrimoine à protéger. Demain, les marchands de vent vont planter des éoliennes et vont gâcher le paysage cauchois.

Le Président comprend et partage l'inquiétude du devenir des clos-masures.

Séverine GEST déplore l'implantations sauvages d'éoliennes sur le territoire qui ne se soucient pas de la protection du patrimoine rural.

Michel FILLOCQUE pense que la Communauté de Communes de Yerville avait pris une délibération pour exercer la compétence éolienne.

Le Président lui répond que cette compétence ne figure plus aux statuts suite à la fusion des Communautés de Communes Plateau de Caux Fleur de Lin et Plateau de Caux Yerville. Aujourd'hui sur les installations de parcs éoliens, les instructions de permis de construire sont faites par la préfecture et le préfet est l'unique signataire.

François BOUTEILLER demande une compensation financière pour la gêne visuelle occasionnée par la pose d'éoliennes.

Séverine GEST reprend la parole pour demander aux maires mécontents des implantations d'éoliennes se mobiliser.

Le Président termine en déplorant le double langage des services de l'Etat auprès des élus locaux sur ce sujet. Les maires concernés par des projets éoliens devraient en discuter en amont.

Bruno Matton demande si le projet de classement des clos-masures aura une incidence sur d'éventuelles aides octroyées aux propriétaires.

Séverine GEST répond négativement.

\*\*\*\*\*

Considérant la reprise de la compétence Tourisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Après délibération, le Conseil Communautaire, par 50 voix pour et une voix contre, décide :**

- **D'élaborer en 2024 un programme de visites valorisant les Clos-Masures du Pays de Caux « Clos-masure, ouvre-toi » et la réalisation de supports de communication dédiés à l'événement ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au BP 2024 ;**
- **De solliciter le concours financier du Département au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine pour les montants inscrits dans le plan de financement ou toute autre subvention auprès des organismes pouvant apporter une aide ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette opération ;**
- **D'arrêter les modalités de financements suivantes :**
- 

#### **PROGRAMMATION CLOS-MASURE, OUVRE-TOI 2024**

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Coût prévisionnel T.T.C.</b>
Programmation « Clos-Masure, ouvre-toi »	4 800,00 €
<b>Total</b>	<b>4 800,00 €</b>

<b>Postes de recettes</b>		
Communauté de Communes (Autofinancement)	3 360 €	70,00 %
Département de la Seine-Maritime	1 440 €	30,00 %
<b>Total</b>	<b>4 800 €</b>	<b>100,00 %</b>

\*\*\*\*\*

#### 4. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Jackie MARCATTE demande si les cartes postales seront données ou vendues.

Séverine GEST lui répond qu'elles seront données.

Le Président indique que le Département souhaite à l'avenir abandonner le support papier pour privilégier le support numérique. Pour le guide touristique, il faut espérer qu'il n'y aura pas de conséquence sur les aides financières. La Communauté de Communes continue de développer son site internet.

Séverine GEST donne rendez-vous aux élus les 14 et 15 octobre 2023 à la fête de Ventre à Rouen. Les Communautés de Communes Plateau de Caux et d'Yvetot Normandie ont mis en place des navettes de bus depuis Yvetot, Doudeville et Yerville vers Rouen moyennant une petite participation financière (9 €/AR/personne).

Jean-Pierre CHAUVET souhaiterait un autre point de départ du bus sur la commune d'Yerville (stationnement en zone bleue).

Isabelle HENRY contactera les 10 participants d'Yerville pour leur indiquer le nouveau point de départ.

\*\*\*\*\*

Considérant la reprise de la compétence Tourisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;  
Considérant le plan tourisme 2023-2027 du Département de la Seine-Maritime ;

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **De réaliser en 2024 les outils de promotion touristique du territoire : édition d'un guide touristique, édition d'un guide des animations estivales, édition d'une collection de cartes postales illustrées,**
- **De créer un site internet dédié (phase 2 : valorisation de la randonnée) ;**
- **De créer une signalétique directionnelle pour les sites touristiques.**
- **De répondre aux appels à projet du Département en lien avec les besoins du service ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au BP 2024 ;**
- **De solliciter le concours financier du Département pour les montants inscrits dans le plan de financement ou toute autre subvention auprès des organismes pouvant apporter une aide ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette opération ;**
- **D'arrêter les modalités de financements suivantes :**

**GUIDE TOURISTIQUE :**

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Coût prévisionnel T.T.C.</b>	
Edition d'un guide papier	7 500,00 €	
<b>Total</b>	<b>7 500,00 €</b>	
<b>Postes de recettes</b>		
Communauté de communes	5 250,00 €	70,00 %
Département de la Seine-Maritime	2 250,00 €	30,00 %
<b>Total</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

**GUIDE ANIMATIONS ESTIVALES :**

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Coût prévisionnel T.T.C.</b>	
Edition d'un guide papier	5 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>5 000,00 €</b>	
<b>Postes de recettes</b>		
Communauté de communes	3 500,00 €	70,00 %
Département de la Seine-Maritime	1 500,00 €	30,00 %
<b>Total</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

**COLLECTION CARTES POSTALES ILLUSTREES :**

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Coût prévisionnel T.T.C.</b>	
Création et impression de cartes postales	2 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>2 000,00 €</b>	
<b>Postes de recettes</b>		
Communauté de communes	1 400,00 €	70,00 %
Département de la Seine-Maritime	600,00 €	30,00 %
<b>Total</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

**SITE INTERNET TOURISME (phase 2) :**

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Coût prévisionnel H.T.</b>	
Site internet touristique mise en conformité RGPD développement en langue anglaise, ajout d'un carnet de voyage...	10 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>10 000,00 €</b>	
<b>Postes de recettes</b>		
Communauté de communes	7 000,00 €	70,00 %
Département de la Seine-Maritime	3 000,00 €	30,00 %
<b>Total</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

## SIGNALETIQUE :

Postes de dépenses	Coût prévisionnel H.T.	
Signalétique directionnelle des principaux sites touristiques	5 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>5 000,00 €</b>	
Postes de recettes		
Communauté de communes	3 500,00 €	70,00 %
Département de la Seine-Maritime	1 500,00 €	30,00 %
<b>Total</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

\*\*\*\*\*

## Habitat – France Services

### 5. RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

*Sur avis favorable de la Commission Habitat,*

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- De 1 500 € à Mr Steven BLONDEL domicilié à Berville-en-Caux (commission du 15/06/2023) ;
- De 1 500 € à Mr Olivier LACHEVRE domicilié à Prétot-Vicquemare (commission du 01/06/2022) ;
- De 1 112.24 € à Mr Jean Claude COURTHIAL domicilié à Cideville (commission du 15/06/2023) ;
- De 581.50 € à Mr Jacques WEINGARTNER domicilié à Ectot l'Auber (commission du 25/06/2021) ;
- De 1 500 € à Mr Alain GAINVILLE domicilié à Doudeville (commission du 20/10/2021).

\*\*\*\*\*

## Environnement

### 6. EXONERATION DE TEOM 2024 DES PROFESSIONNELS JUSTIFIANT D'UN CONTRAT DE PRESTATION AUPRES D'UNE ENTREPRISE DE COLLECTE DE DECHETS

Le Président donne la parole à Daniel BEUZELIN.

Daniel BEUZELIN dresse à l'assemblée le bilan des trois années écoulées en matière de collecte des ordures ménagères, de tri sélectif et des déchetteries. Il informe que le nouveau prestataire (IKOS) a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2023 la collecte des ordures ménagères et des recyclables. Il demande aux maires d'être vigilants sur les haies et arbres débordant sur les voies communales.

François BOUTEILLER demande si la Communauté de Communes peut envoyer aussi des courriers de demande d'élagage d'arbres ou/ou de haies aux habitants du territoire.

Daniel BEUZELIN invite les élus à remonter toutes informations et interrogations concernant la collecte en porte à porte auprès de Julien AVENEL.

François BOUTEILLER demande à quel moment vont débuter les travaux de construction de la plateforme de déchets verts à Yerville.

Daniel BEUZELIN réplique qu'une consultation auprès des entreprises sera lancée prochainement. La plateforme devrait être opérationnelle au printemps 2024.

Olivier HOUDEVILLE constate que l'accès à la déchetterie d'Yerville est sans contrôle par les agents.

Jean-Pierre CHAUVET réclame un affichage règlementaire par filière afin de guider au mieux les utilisateurs. Cela déchargerait les agents territoriaux.

Daniel BEUZELIN répond que l'affichage sera réalisé dans les semaines à venir.

Pierre ESCAP soulève le problème de sécurité pour l'accès aux bennes pour le dépôt des cartons et des plastiques durs par l'escalier métallique à la déchetterie d'Yerville.

Eric HALBOURG remercie la Communauté de Communes d'avoir mis à la disposition de la commune de Motteville une benne suite à la mini tornade. En revanche, il souligne que l'Orangerie n'a pas eu accès à la déchetterie pour déposer les arbres tombés au cours de cette mini tornade.

Daniel BEUZELIN répond que dans des cas exceptionnels d'urgence, il faut se rapprocher de Julien AVENEL.

\*\*\*\*\*

Considérant qu'ayant instauré la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble de son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, conformément à l'article 1521 du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes Plateau de Caux peut exonérer de cette taxe des locaux à usage industriel et commercial.

Considérant que les entreprises suivantes ont recours à un prestataire privé pour la collecte et le traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères, il est proposé, comme elles l'ont demandé et sur présentation de pièces justificatives, de les exonérer de TEOM pour l'année 2024 :

Dénomination (Propriétaire)	Code Commune	Nom Commune	Section	N° plan	N° invariant	N° voirie	Nature voie	Nom voie	Forme Juridique Abrégée (Propriétaire)
S INDUSTRIE	752	YERVILLE	A	269	7520685346	795	RTE	DE VEULES	SAS
LE BOIS DES CHAMPS (BIOTERO)	198	CRIQUETOT-SUR-OUVILLE	ZA	34	1980543555	111	RUE	DE YEMANVILLE	SC
LE BOIS DES CHAMPS (BIOTERO)	198	CRIQUETOT-SUR-OUVILLE	ZA	38	1980165501	9000	RUE	DE YEMANVILLE	SC
SARL FONTAINE LAURENT	325	GREMONVILLE	B	151	3250542756	1259	RUE	DU BOIS TILLANT	FONTAINE/ LAURENT FERNAND BERNARD
SCI YERVILLEVEST (Distrigo)	752	YERVILLE	A	40 188 190 191 192 194 195 196 198 199 201 202 204 205 206 208 209 270 272 274 276 278 280 282	7520780724	17	RUE	DES LABOUREURS	SCI
BAIL ACTEA IMMOBILIER (BAUDELET)	325	GREMONVILLE	ZH	80	3250747213	582	RUE	DES TILLEULS	SA

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'exonérer de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-111. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux, ci-dessus.
- De rappeler que cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition : 2024.

\*\*\*\*\*

## REPRISE DES MATIERES RECYCLABLES ISSUES DE LA COLLECTE SELECTIVE - GROUPEMENT DANS LE CADRE D'UNE CONSULTATION A PLUSIEURS EPCI - CONVENTION

### VOIR ANNEXES :

#### *7.a Convention groupement consultation reprise matières*

Monsieur Daniel BEUZELIN, Vice-Président en charge de l'environnement, expose :

"Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des déchets, la Communauté de Communes Plateau de Caux assure, après les opérations de collecte et de tri, le traitement de différentes matières.

Ceux qui peuvent être recyclés sont réorientés vers des filières de traitement et de valorisation spécifiques.

Afin de pérenniser les filières et de garantir un niveau de recette satisfaisant, il convient de trouver une solution globale à l'échelle de plusieurs EPCI clients du centre de tri du Havre.

Il est proposé d'engager cette démarche à l'ensemble des matières recyclables issues de la collecte sélective.

Ce regroupement va permettre le lancement d'une consultation commune et prenant en compte les tonnages des EPCI suivants :

- La Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo,
- La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole,
- La Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral,
- La Communauté de communes Cœur Côte Fleurie,
- La Communauté de communes Campagne de Caux,
- La Communauté de communes Plateau de Caux,
- La Communauté de communes de la Côte d'Albâtre,
- La Communauté de communes Terroir de Caux.

Le gisement annuel de matières représenté par l'ensemble de ces EPCI s'élève à 18 540 tonnes en 2021 et 18 516 tonnes en 2022, soit entre 68 et 70 % de l'ensemble des clients de ce centre de tri.

A l'issue de la consultation, chaque EPCI contractualisera avec le repreneur retenu. Il convient d'établir une convention avec ces EPCI afin de fixer les modalités de fonctionnement de ce groupement pour une consultation commune relative à la reprise des matières recyclables issues de la collecte sélective, dont le coordonnateur est Caux Seine agglo.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver la convention pour une consultation commune relative à la reprise des matières issues de la collecte sélective des déchets ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer avec la Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral, la Communauté de communes**

Cœur Côte Fleurie, la Communauté de communes Campagne de Caux, la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, la Communauté de communes Terroir de Caux, une convention pour une consultation commune relative à la reprise des matières issues de la collecte sélective des déchets ;

- De donner mandat au Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

\*\*\*\*\*

## **7. RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DU SMITVAD ET DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU DELEGATAIRE VALOR'CAUX**

Vu le rapport annuel d'activités 2022 du SMITVAD,  
Vu le rapport annuel d'activité 2022 du délégataire Valor'Caux,  
Vu le rapport annuel financier 2022 du délégataire Valor'Caux,

**Le Conseil Communautaire :**

- Prend acte du rapport annuel d'activités 2022 du SMITVAD, du rapport annuel d'activité 2022 du délégataire Valor'Caux et du rapport annuel financier 2022 du délégataire Valor'Caux.

\*\*\*\*\*

## **Questions diverses**

### **DECENTRALISATION DE L'INSTRUCTION ET DE LA POLICE DE LA PUBLICITE EXTERIEURE**

Le Président donne lecture du Courrier du préfet du 1<sup>er</sup> aout 2023 :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Communauté de Communes deviendra compétente en matière de publicités, enseignes et pré-enseignes tant pour la partie instruction des demandes d'autorisation que pour le contrôle des dispositifs non conformes qui affectent sensiblement la qualité du cadre de vie des administrés.

Jusqu'à présent, et d'ici le 31 décembre 2023, c'est la DDTM qui portait ces missions.

Une note est consultable sur le site internet du ministère, le CNFPT organisera des formations pour les agents et une rencontre avec le service Connaissance Aménagement et Urbanisme de la DDTM doit se tenir prochainement (prévue initialement fin du 3<sup>ème</sup> trimestre).

Le Président insiste auprès des élus pour remonter toutes informations auprès de la Communauté de Communes sur les enseignes publicitaires implantées sans autorisation.

\*\*\*\*\*

François BOUTEILLER demande à quel moment la commune d'Yerville « perdra » le service « urbanisme ».

Le Président répond que le service n'est perdu pour personne. Avec la nouvelle organisation des bureaux, le service instructeur « Urbanisme » sera situé dans les nouveaux locaux de Doudeville avec l'ensemble des archives et France Services. Suite à une réunion avec les agents instructeurs et Thierry LOUVEL, Vice-président, il a été décidé que les agents se déplaceront dans les communes à la demande des maires.

Jean-Pierre CHAUVET informe le président qu'un certain nombre de maires est prêt à quitter la Communauté de Communes si le bureau instructeur « Urbanisme » quitte la commune d'Yerville.

Eric HALBOURG informe que la Base de lancement de V1 a accueilli environ 450 visiteurs le 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2023. Il remercie Isabelle HENRY et la commission tourisme pour le travail accompli.

François BOUTEILLER demande la pose de filet protecteur sur les petites remorques transportant des encombrants vers les déchetteries.

Le Président constate un volume important d'objets envolés. L'information est déjà diffusée par le biais des mairies (affichette).

Philippe FERCOQ constate aussi cette incivilité pratiquée par certains conducteurs.

Le Président indique que cela fera l'objet d'un article dans le prochain « Info-Com ».

Eric HALBOURG demande où en est le projet de l'aménagement de la gare de Motteville.

Alain PETIT annonce qu'INGETEC a été retenu pour cet aménagement.

Philippe FERCOQ remercie la Communauté de communes pour la validation de l'aménagement de la sente reliant le Bosc Renault jusqu'au feu de la départementale.

François BOUTEILLER est en total désaccord. Ce n'est pas à la Communauté de communes de financer ce genre d'opération.

Philippe FERCOQ réplique sur le fait de profiter de l'entreprise intervenante pour le compte de la Communauté de Communes pour réaliser cette sente. Il s'agit de la sécurité des habitants.

Thierry LOUVEL rétorque à François BOUTEILLER que la commune d'Yerville a cédé le Bosc Mauger pour l'euro symbolique.

Bruno MATTON demande s'il est possible que la commune d'Yerville récupère la bande de 5 mètres de large le long de la parcelle de la SCI du bois de l'Arc (cédée gracieusement par cette dernière) pour l'aménagement d'une voie verte.

Alain PETIT apportera une réponse ultérieurement.

Au sujet de l'aménagement de la sente piétonne le long de la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord, Michel FILLOQUE déplore que l'assemblée soit mise sur fait accompli. Si l'information avait été donnée en amont, la décision serait passée correctement.

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 19h45.**